



Mon fils de 13 ans est convoqué au commissariat

Par **Caroline**, le **11/08/2012** à **18:21**

Bonjour,

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Au mois de mai dernier, mon fils de 13 ans a, avec 2 de ses camarades, pris un vélo qui était non attaché devant leur collègue pour s'amuser avec. La police les a emmenés au poste et nous a dit qu'ils comptaient prendre ses empreintes et ses empreintes génétiques.

Lors de la 2eme convocation, le policier ne voulait pas classer l'affaire sans suite puisqu'il n'y avait pas de dépôt de plainte et a dit qu'il comptait nous convoquer ultérieurement .

Que devons nous faire ? Sommes nous obligés de répondre aux convocations?

Comment protéger notre enfant qui a commis "une bêtise de gosse" que nous avons puni sévèrement ?

Merci pour votre aide car nous n'avons pas l'habitude des commissariats et nous sommes très impressionnés par ce qui se passe

Par **stephane51**, le **23/08/2012** à **23:42**

Ce n'est pas le policier qui décide ou non de classer une affaire : cela incombe au procureur

de la République qui est destinataire de tous les procès verbaux.

En ce qui concerne les convocations laissées dans votre boîte aux lettres par exemple, elles n'ont aucune valeur légale. Seule une convocation officielle (contre signature) est obligatoire. Dans les faits, il vaut mieux répondre à ces convocations et vous expliquer calmement.

Par **Caroline**, le **04/09/2012 à 12:46**

Merci beaucoup stephane51
Caroline